

Projet d'Arrêté - Conseil du 27/05/2024

**Objet :** Culture et Tourisme.- Subsidés spécifiques à plusieurs associations.- Montant total : 95.400,00 EUR.

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale et notamment son article 117;

Vu la loi du 14 novembre 1983, loi relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions;

Vu l'arrêté du Conseil communal du 17 décembre 2001, arrêté sur le contrôle de l'emploi de certaines subventions;

Application de la loi du 14 novembre 1983;

Considérant les besoins des associations suivantes;

Vu les crédits prévus aux articles 56110/33202, 76210/33202, et 77210/33202 du budget ordinaire de 2024;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrête :

Article 1 : Octroyer des subsidés spécifiques pour un montant total de e 95.400,00 EUR à l'attention des associations suivantes réparti comme suit:

\* à l'article 56110/33202 du budget ordinaire 2024 :

- 1.000,00 EUR à l'asbl Itinérance pour l'organisation de l'évènement "Nouvel an berbère à l'espace Magh" ;
- 4.000,00 EUR à l'asbl Amadeus & Co pour l'organisation du festival "Midsummer Mozartiade 2024";
- 1.500,00 EUR à l'asbl 21AM pour l'organisation de l'évènement "21AM Fête de la Musique dans le Hall de la Bourse";
- 8.500,00 EUR à l'asbl Design September pour l'organisation du festival "Brussels Design September 2024" ;
- 1.200,00 EUR à l'asbl Rainbow Corporate & Pride pour l'organisation du "Brussels Pride Week 2024";
- 7.000,00 EUR à l'asbl Transit Transat pour l'organisation du festival "Kino Latino Film 2024";
- 3.000,000 EUR à l'asbl La Garçonnière Prod pour l'organisation du festival "Homography Video & Performance";
- 5.000,00 EUR à l'asbl Divers-City pour l'organisation du « Diwan Awards 2024 » au Cinquantenaire;
- 5.000,00 EUR à l'asbl Dance House Project pour l'organisation de l'évènement "Dancing in Brussels" (Mercerie, MAD et FUSE);

\* à l'article 76210/33202 du budget ordinaire 2024 :

- 1.200,00 EUR à l'asbl Belgian Golden Gloves pour la réalisation d'un livre cartonné composé d'actrices, acteurs, chanteurs, championnes;
- 2.000,00 EUR à l'asbl Culture et Tourisme, Cathédrale Saint-Michel et Gudule Bruxelles pour l'organisation de concerts dans la cathédrale ;
- 15.000,00 EUR à l'asbl Centre Culturel Bruegel pour l'organisation de l'évènement "Dia de Muertos";
- 1.000,00 EUR à l'asbl Groupe d'Animation du Quartier européen de la Ville de Bruxelles pour l'organisation de la fête annuelle et de la brocante du GAQ;
- 3.000,00 EUR à l'asbl Tremplins pour l'organisation du festival "Bruxelles Babel 2024";
- 1.500,00 EUR à l'asbl Architecture Curating Practice pour couvrir leurs frais de fonctionnement (activités dans le quartier des

Marolles);

\* à l'article 77210/33202 du budget ordinaire 2024 :

- 4.000,00 EUR à l'asbl Amadeus & Co pour l'organisation du festival "Midsummer Mozartiade 2024";
- 20.000,00 EUR à l'asbl Anneessens 25 pour l'organisation de l'évènement "Hello Summer Family";
- 1.000,00 EUR à l'asbl Fédération des association portugaises de Belgique pour la fête nationale au Bois de La Cambre;
- 5.000,000 EUR à l'asbl Nouvelle Senne pour l'organisation du festival de la Nouvelle Senne aux Riches Claires et à la Mercerie;
- 4.000,00 EUR à l'asbl Idoru pour l'organisation du "Brussels Porn Film Festival 2024";
- 1.500,00 EUR à l'asbl Fantastique Collectif pour l'organisation des évènements "Dramatik Babelair/Poetik Babelair/Plastik Babelair":

Article 2 : Les dépenses seront engagées aux articles 56110/33202, 76210/33202, et 77210/33202 du budget ordinaire de 2024.

Annexes :

